

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
25/09/2018

Date d'affichage
25/09/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././.....

et publication du :

.././.....

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

M. BERCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique, Mme VILLENEUVE Odile

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2018/09/28/0036

Objet : Lancement appel d'offre mission maîtrise d'oeuvre pour la construction ensemble immobilier CANTINE/MEDIATHEQUE

Madame le Maire et le Conseil Municipal envisage, sur un terrain à proximité du groupe scolaire, la construction d'un ensemble immobilier comprenant :

- une cantine scolaire
- une médiathèque municipale

en remplacement des locaux existants actuellement, suite principalement à une capacité d'accueil devenue insuffisante pour la cantine, et à une difficulté d'accès pour la bibliothèque (non conformité aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite).

L'objectif est que cet ensemble immobilier puisse être opérationnel pour la rentrée scolaire 2019/2020.

La commune possède une école qui accueille 106 élèves de la petite section au CM2.

Les élèves déjeunent dans l'enceinte de l'école dans une cantine scolaire qui, malgré les travaux réalisés ultérieurement, demande de nombreuses remises aux normes (sanitaires, cuisine, acoustique, ...) ; les enfants bénéficient d'un service garderie qui se déroule actuellement dans les salles de classe.

Les locaux abritant actuellement la bibliothèque demandent également des travaux principalement d'accessibilité ; la surface devient trop petite pour accueillir à la fois les livres, le matériel de bibliothèque et le public (particuliers, assistantes maternelles avec les enfants, ...)

Au vu du nombre d'élèves annoncé pour la prochaine rentrée, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale prévoit l'ouverture d'une nouvelle classe. Cette nouvelle classe pourrait trouver place dans les locaux de la garderie actuels.

Ce nouveau bâtiment pourrait également accueillir une salle de convivialité mise à disposition des associations, plus facile d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de procéder à un appel d'offre pour la réalisation de ces travaux, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents utiles au marché public.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET, Le Maire,



